

Groupe de travail relatif aux secrétariats généraux communs départementaux du 10 novembre 2020

Les questions posées par FO « vu des DDI »

Sur les principes de cette réforme, FO réaffirme son opposition au cap imposé par la mise en place des SGC (de par ses effets sur les agents, les services et les chaînes ministérielles), ainsi qu' à leurs modalités de mise en œuvre (en particulier en matière de calendrier, en pleine crise sanitaire au demeurant).

A un mois et demi de leur échéance de mise en œuvre, que de questions restent à traiter...

- Où en est la nécessaire actualisation de l'instruction RH du 6 février 2020 ?
 - délai de maintien des lettres de mission pour les agents non-volontaires (FO revendique a minima jusqu'à fin 2021)
 - calendrier de préfiguration et de prépositionnement
 - prise en compte des agents arrivés en poste courant 2020
 - prise en compte du Ticket mobilité pour la PNA, avec possibilité pour les agents de revenir sur leur choix de détachement ou intégration le cas échéant
 - prise en compte des évolutions de l'organisation du temps de travail au MI et impact pour les agents des DDI
 - prise en compte de l'engagement de maintien des subventions repas pour les agents des DDI en attente de l'alignement du taux servi en préfecture
- Un besoin de précision sur les corps techniques du MTE non soumis au RIFSEEP (ticket mobilité en PNA, gestion de l'année de rattrapage, mesures fiscales correspondantes, lieu d'harmonisation des coefficients individuels)

...que de sujets sont soulevés...

- Où en est la préparation de la paie de janvier 2021 ?
- Comment est opérée la photographie indemnitaire pour des agents bénéficiant de mesures catégorielles 2020 ?
- Plusieurs préfet font le choix d'open-space, alors que le privé en revient et les abandonne...sans parler des enseignements de la crise sanitaire!!! Dans l'administration aurions nous 10 ans de retard ?
- Déménagement et travaux en pleine crise sanitaire, comment est gérée cette équation ?

- Les agents vont-ils être obligés de changer de mutuelle et prendre la mutuelle du MI et si c'est le cas sous quelles conditions ?
- Se pose aussi la question plus générale des formations à la prise de poste pour les nouveaux postes et aussi pour les agents qui basculent sur un poste similaire- notamment en matière de RH vu la diversité des pratiques entre les ministères- sans formations cela risque de poser des difficultés, voir d'induire des disparités de pratiques d'un département à l'autre. Un plan de formation spécifique (et le budget qui va avec) est -il prévu en 2021 ?
- Quel appui particulier pour les cadres qui encadrent au SGC sans l'avoir fait auparavant, et quel appui/soutien aux cadres qui encadraient dans leur précédente structure et qui ne le font plus au SGC ?
- Un plan de prévention spécifique est -il prévu pour la prévention des RPS? Quel bilan est dressé avec les agents postérieurement à la mise en place des SGC ?

...que de données devraient nous être présentées dans la durée !

- Etat de la consultation des instances locales, avec recensement des avis rendus
- Etat de la signature des contrats de services
- Etat et cartographie de la désignation des responsables de SGC
- Par département et ministère/corps : nombre d'agents concernés par le périmètre SGC/nombre de postes proposés au sein du SGC/nombre d'agents acceptant leur prépositionnement et position administrative (PNA-détachement-intégration)/nombre d'agents refusant leur prépositionnement
- Etat de la publication/pourvoi des postes restés sans titulaire suite au processus de prépositionnement
- Nombre de mesures d'accompagnement demandées (y compris à titre rétroactif)
- Cartographie des problèmes éventuels de présidents de CLAS
- Cartographie des points de NBI transférés
- Cartographie des agents bénéficiant de promotions en 2020
- Cartographie des agents promouvables en situation actuelle en vue de l'exercice 2021